



**Sur la « réforme » des retraites :
une contribution de la LDH
27 mai 2010**

La retraite, dernier wagon d'un long train de "réformes"

Après la réforme du contrat de travail et des règles du licenciement, de la durée du travail, de la représentativité syndicale, des régimes spéciaux, du service public minimum, de la formation professionnelle, de l'assurance chômage, du revenu de solidarité active, etc., est maintenant lancée une nouvelle réforme des retraites. Le gouvernement la présente même comme la dernière du quinquennat, avant d'entrer en campagne électorale pour deux ans.

L'économie affaiblie, la cohérence et la solidarité sociale en danger

Malgré l'affichage de la rupture, ces réformes s'inscrivent dans une tendance longue de flexibilisation du travail et d'abaissement des protections sociales au nom de la compétitivité. Les dégâts humains et sociaux en sont considérables, alimentant la précarité jusqu'à l'exclusion, l'individualisation et la perte de sens du travail, élément central du lien social. Pour autant, ces changements ne montrent pas d'efficacité. Au contraire, la mauvaise situation macroéconomique, avec un déficit sans précédent du budget de l'État et un gonflement alarmant de la dette publique, inscrit les réformes à venir dans des contraintes encore plus fortes. Outre le renforcement des inégalités sociales et l'affaiblissement des services publics, on constate l'arrêt de la croissance, l'augmentation du chômage et l'aggravation du déficit de la balance commerciale qui reflète une perte d'efficacité du système productif lui-même. Mais ce gouvernement n'a pas la culture du résultat.

La réforme des retraites, nécessaire et primordiale

Le maintien du statu quo n'est pas soutenable et la nécessité d'une réforme des retraites est admise par tous. La question est de son contenu. Une option consiste à opérer un ajustement comptable à l'intérieur du cadre existant. Le résultat ne pourrait qu'en être une aggravation de la fracture sociale, avec une forte dégradation des conditions de vie de millions de citoyens retraités actuels et à venir : que l'on décide simplement de retarder l'âge donnant droit à la retraite, ou d'augmenter le nombre d'années de cotisation donnant droit à une retraite à taux plein, ou d'abaisser le niveau des retraites par rapport aux revenus d'activité, ou

encore de combiner ces trois variables d'ajustement. Les inégalités pendant la vie active se prolongeraient, de manière amplifiée, pendant la retraite, et la France retrouverait une catégorie massive de personnes âgées pauvres comme il y a deux générations.

Une sortie de la crise par le haut suppose une ambition plus grande. Il faut à la fois modifier le système d'emploi et le financement des retraites. Modifier l'emploi pour augmenter le nombre de cotisants et alimenter positivement les budgets sociaux, en facilitant l'entrée des jeunes dans le travail autrement que par la voie des petits boulots et en maintenant en place les travailleurs plus âgés (au lieu de les pousser prématurément, comme aujourd'hui, vers la préretraite) par une formation professionnelle et une adaptation des conditions de travail en cohérence avec l'âge légal de droit à la retraite.

Financer les retraites en remettant en cause les mécanismes généraux de partage de la richesse produite dans le pays, partage qui s'est déplacé à partir des années 1980 vers la rémunération croissante du capital aux dépens du travail. Les anticipations sont robustes en matière de démographie : la proportion des personnes âgées dans la population française totale continuera d'augmenter. La part des retraites dans le PIB a augmenté dans les années passées et cette évolution se poursuivra nécessairement. Le Conseil d'orientation des retraites prévoit que l'économie française continuera de se développer : un pays qui compte une des plus hautes productivités au monde a les moyens de résoudre cette question à l'avenir. Du reste, les cotisations sociales ne sont pas une destruction de richesse mais un transfert, et l'attribution de ressources suffisantes aux retraités modestes entraînera une demande pérenne de biens et de services, orientée vers le marché intérieur et créatrice d'emploi, à l'inverse du cercle vicieux de la récession qu'installent les politiques d'austérité.

Contrat social et droits de l'Homme

Aux yeux de la LDH, l'allongement de l'espérance de vie est évidemment un progrès, non réductible à un coût, et concerne l'ensemble de la société. Le temps des retraités est utile à la vie collective : au-delà du cercle familial, leur contribution à la vie associative est éminente. La Ligue est attachée au principe fondamental de retraite par répartition, d'autant que la crise financière a démontré le caractère non seulement injuste et pervers mais encore illusoire des systèmes de capitalisation. La répartition scelle un contrat entre les générations, elle donne à chacun, quel que soit son âge, des perspectives sûres limitant l'angoisse de la précarité. L'âge ouvrant le droit à la retraite doit être modulé selon la pénibilité des métiers exercés pendant la période d'activité. Le calcul des annuités doit prendre en compte les événements survenus au long de la vie, et notamment ne pas pénaliser les femmes qui ont, plus que les hommes, subi les années sans emploi et les temps partiels. Les montants des retraites doivent être équitablement répartis, pour assurer à tous des conditions de vie dignes.

Ces principes relèvent de valeurs fondamentales, dans notre conception indivisible des droits de l'Homme où les droits civils et politiques ne peuvent être coupés des droits économiques, sociaux et environnementaux. Par ses propositions, le gouvernement actuel n'est pas porteur d'une telle réforme. Sans entrer dans une démarche technique qui n'est pas de sa compétence, la Ligue estime que la réforme des retraites touche aux bases de notre contrat social et elle prendra sa part des débats et des initiatives qu'un tel enjeu appelle.